



CONCOURS DESSINS FLEURIS 2025

RÈGLEMENT

La municipalité de Saint-Denis-de-Méré lance un appel à tous les jeunes Mérois pour qu'ils participent en grand nombre au concours annuel des dessins fleuris en dessinant sur le thème « des fleurs » pour les enfants.

Article 1 – PARTICIPATION

Le concours de « dessins fleuris » est ouvert aux enfants jusqu'à 12 ans habitant Saint Denis de Méré ou scolarisés à l'école communale, avec 2 catégories :

- Enfants jusqu'à 6 ans
- Enfants de 7 à 12 ans

Article 2 – JURY

Le jury sera composé des membres de la commission « Embellissement ». Ses décisions seront sans appel.

Les membres du jury se réuniront fin juin début juillet, pour noter les dessins. Chaque membre du jury attribuera à chaque œuvre une note sur 10. L'addition de toutes les notes déterminant le classement final.

Article 3 – INSCRIPTION

L'inscription au concours des dessins fleuris se fera en mairie avant le 31 mai de l'année N à l'aide d'un coupon indiquant :

Nom et Prénom :

Adresse :

Age de l'enfant :

Signature :

accompagné du « dessin fleuri » sur papier format A4 (21 x 29,7 cm).

Consignes à respecter :

Le dessin doit **IMPÉRATIVEMENT** être au format A4.

Afin de préserver l'anonymat des participant(e)s :

- NE PAS COLLER LE COUPON sur le dessin
- NE PAS SIGNER l'œuvre (même si nous comprenons la volonté de l'artiste d'authentifier sa création)




Article 4 – PALMARÈS ET PRIX

Le palmarès des lauréats du concours, et la liste des participants ainsi que leur création, seront rendus public à l'issue de la remise des prix. Il sera porté à la connaissance des Mérois à l'occasion de la parution du bulletin municipal de Saint Denis de Méré.




Les prix sous forme de bon d'achat à valoir chez un commerçant local en rapport avec le thème floral seront remis à l'occasion d'une cérémonie.

LES GAGNANTS DU CONCOURS RECEVRONT

Catégorie « dessins fleuris – enfant jusqu'à 6 ans »

-  1^{er} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 50 €
-  2^{ème} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 30 €
-  3^{ème} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 20 €

Catégorie « dessins fleuris – enfant de 7 à 12 ans »

-  1^{er} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 50 €
-  2^{ème} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 30 €
-  3^{ème} prix = Un bon d'achat d'une valeur de 20 €

Un lot de consolation sera offert à tous les participants.

Coupon d'inscription « dessins fleuris » à remettre à la mairie avant le
31 mai 2025 accompagné du dessin.

Nom : Prénom :

Adresse :

Age de l'enfant :

Signature du/de la/des représentant(e-s) légal(e/aux) (*bon pour accord pour le droit à l'image*):